

**2013/5933 – Désignation dans divers organismes - Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) école nationale des Beaux-Arts de Lyon - Conseil d'administration du Collège de la Tourette** (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. LE MAIRE

**M. LE MAIRE :** L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit : « .... qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. .... ».

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour les désignations qui vont suivre :

Y-a-t-il des « oppositions » ?, des « abstentions » ?

(Adopté.)

**A – Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon**

**M. LE MAIRE :** Par délibération du 13 décembre 2010, vous aviez désigné les représentants de la Ville de Lyon pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon. Elus pour 3 ans, leur mandat arrive à échéance le 13 décembre prochain. Aussi il convient de procéder à l'élection de 8 représentants titulaires et de 8 suppléants.

Je vous propose de reconduire la candidature des élus sortants et de pourvoir aux postes vacants, ce qui donnerait :

**TITULAIRES**

Nadine Gelas

Isabelle Gleize

Pascale Bonniel-Chalier

Katherine Legay

Anne-Sophie Condemine

Yves Fournel

Blandine Reynaud

François Royer

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Je les mets aux voix :

- pour,

- contre,

- abstention.

(Adopté.)

**SUPPLEANTS**

Jean-Yves Sécheresse

Bruno Lebuhotel

Mireille Roy

Nicole Gay

Sandrine Frih

Mychèle Perraud

Fouziya Bouzerda

Nicole Chevassus-Masia

**B - Conseil d'Administration du Collège de la Tourette**

**M. LE MAIRE :** Le collège de la Tourette a été ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2013, par le Conseil général du Rhône, à Lyon 1<sup>er</sup>, après fermeture des collèges Truffaut (Lyon 1<sup>er</sup>) et Maurice de Scève (Lyon 4<sup>e</sup>). Dans la mesure où cet établissement compte 720 élèves, la Ville dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein de son Conseil d'administration en application de l'article R 421-14 du Code de l'Education.

Je vous propose les candidatures de :

**Titulaires :**

- Yves Fournel

- David Kimelfeld

**Suppléants :**

- Jean-Yves Sécheresse

- Emmanuel Hamelin

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Je les mets aux voix :

- pour,
- contre,
- abstention.

(Adopté.)